

Nous ne voudrions pas cependant omettre de dire que nous acceptons, avec tous les physiologistes qui se sont occupés d'hypnotisme, que la provocation de l'hypnose est d'origine naturelle. "Dissociation de l'activité cérébrale, excitation de certains centres nerveux, paralysie de certains autres, voilà ce qui constitue l'hypnose ou le sommeil magnétique, et tout ceci appartient à l'ordre naturel.—Mais après avoir plongé un sujet dans le sommeil magnétique, on peut obtenir des effets ou naturels et légitimes, ou préternaturels, et par conséquent mauvais, défendus." C'est là qu'est le danger !

Terminons par une page de l'abbé Méric, Docteur en théologie, professeur à la Sorbonne, qui, avant d'écrire son *étude sur l'hypnotisme*, a été admis à suivre les expériences de la Salpêtrière et de la Faculté de médecine de Nancy.

L'abbé Méric, dans la conclusion de son ouvrage, se demande si les phénomènes magnétiques dont il vient d'analyser les caractères, appartiennent à l'ordre naturel. Se basant sur ce que ces phénomènes de l'hypnotisme ont des caractères particuliers, tranchés, très inégaux, il les examine avec attention, les sépare les uns des autres et les classe.

"Au quatrième degré, dit-il, nous relevons des faits qui sont en opposition manifeste avec les lois de la physique, de la psychologie et de la physiologie, et nous sommes enfermés dans cette alternative, ou de nier l'harmonie de l'univers, la permanence des lois de la nature, la limite assignée aux forces de l'homme, ou de reconnaître l'intervention manifeste d'un agent préternaturel. Quand je vois une femme endormie lire dans mon entendement et révéler clairement les pensées que je m'efforce de cacher par un acte énergique de ma volonté, je dis : les lois fondamentales de la connaissance humaine sont ouvertement violées.

"Quand je constate scientifiquement, comme je l'ai fait, et comme d'autres l'ont fait avant moi, que cette femme hypnotisée raconte avec clarté, assurance, exactitude irréprochable ce qu'elle fait, à cent lieues d'ici, une personne inconnue pour elle, que je me contente de lui désigner, je dis : une loi physiologique est violée ; l'homme ne voit pas et ne peut pas voir naturellement à cette distance : il y a donc un agent préternaturel qui éclaire intérieurement et mentalement cette femme et qui fait apparaître à son imagination accidentellement obsédée, et plongée dans un état mystérieux, l'image de la ville, de la maison, de la personne dont elle me donne la description véridique. Cette femme ne devine pas, elle regarde ; aucune explication naturelle ne peut rendre compte de ce fait.